



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 7 avril 2016 à 20h00

Salle du Gossan à Genolier

La séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon est ouverte par Monsieur Eric Hermann, Président, à 20h10, l'enregistrement des présences ayant été effectué. Il remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Il salue et remercie Mme F. Rattaz, Syndique des lieux et membre du CODIR, qui reçoit cette avant-dernière séance de la législature 2011 - 2016.

1) **Présences**

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, M. le Président informe que 34 communes sont présentes et que 54 délégué-e-s représentent un total de 79 voix.

Il informe que les Municipalités de Begnins, Bursins, Burtigny, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Gilly, Longirod et St-George se sont excusées, de même que les délégué-e-s de la Municipalité de Gland, en voyage de fin de législature. Mme D. E. Christin et MM. J.-P. Friedli, Ph. Schirato, R. Dota, M. de Hadeln, P.-A. Schmidt, A. Cattin, D. Emery, ainsi que les membres du CODIR G. Creteigny, J.-N. Goël, D. Dumartheray, G. Produit sont également excusés.

L'Assemblée peut valablement délibérer dans la mesure où le quorum est atteint.

2) **Adoption de l'ordre du jour**

Le Président demande si cet ordre du jour convient.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

3) **Communications du Bureau du Conseil Intercommunal**

M. le Président lit le courrier qu'il a reçu de la Municipalité de Prangins, annonçant qu'elle a cédé une voix, sur les quatre détenues, à un représentant de son Conseil communal, en la personne de M. Yvan Buccioli.

Il informe également que le postulat de Mme D. E. Christin & Consorts obtiendra une réponse du CODIR lors de la prochaine séance.

Pour terminer, il annonce la séance d'installation des nouvelles Autorités du Conseil Régional, qui aura lieu le 29 juin 2016 dans un lieu restant à définir.

4) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. le Président passe la parole M. D. Rossellat, Vice-président, qui remplace M. G. Creteigny absent.

M. B. Vetsch présente un point de situation sur le DISREN en informant que ce dispositif a été validé par 33 communes à ce jour et que 4 communes l'ont refusé. Six communes doivent encore se prononcer à ce sujet. Un bilan sera dressé lors de la séance du mois de juin sachant que les seuils fixés ont d'ores et déjà été franchis. Néanmoins, dans cette attente, ce sujet avance et un guide pratique avec divers documents est en voie de préparation dans l'idée de faciliter la réflexion de porteurs de projets potentiels et une 1^{ère} présentation aura probablement lieu lors du prochain Conseil intercommunal.

M. D. Rossellat profite de féliciter M. B. Vetsch et les membres du CoDir qui ont œuvré dans ce domaine. Il rappelle que cet objet est exceptionnel et que c'est un gros défi sous forme de prototype pas facile à manœuvrer, mais que la région peut être fière de vouloir se doter d'un tel outil. Concernant les statuts, à ce jour 37 communes les ont validés et la commune de Commugny les a refusés. La commune de Bogis-Bossey a retiré le préavis dans la mesure où elle a déjà annoncé sa démission. On se retrouve donc dans une situation de blocage puisque l'unanimité était nécessaire et que l'on reviendra en arrière, à savoir sur un fonctionnement avec les statuts actuellement en vigueur, mais M. Rossellat souhaite que les cinq communes restantes effectuent l'exercice jusqu'au bout. Une révision partielle des statuts sera présentée lors de la séance du mois de juin, à savoir des modifications se trouvant dans les compétences du Conseil Intercommunal, de manière à pouvoir mettre en œuvre le DISREN. Il s'agira également d'effectuer quelques petites modifications, sans pour autant empiéter sur les domaines nécessitant l'accord de toutes les communes. Un certain nombre de buts principaux ne pouvant être modifiés ce préavis pourrait être retiré en fonction de l'évolution de la situation.

M. B. Penel, en remplacement de M. D. Dumartheray, informe de l'avancement du dossier TéléDôle sur 46 communes concernées, 42 ont donné leur accord pour le transfert des actions au Conseil Régional, trois d'entre-elles ont refusé et conservent donc leurs actions. Une commune doit encore se déterminer. Au sein de TéléDôle, une procédure devra encore être validée pour le transfert de ces actions. Concernant l'aménagement des pistes, seules quatre communes ont refusé ce sujet et les communes partenaires ont été sollicitées. Du point de vue budgétaire, l'avancement va bon train et les travaux devraient pouvoir débuter ce printemps.

Mme F. Rattaz rappelle quelques dates à retenir durant cette fin de législature puisque des rencontres sous forme d'ateliers de bilan de fin de législature sont organisées, en particulier :

- 24 mai :
 - 1) portes ouvertes du Guichet Mobile à Terre Bonne et
 - 2) biodiversité, Contrats corridors et réseaux OQE avec visite de terrain
- 25 mai :
 - 1) ressources régionales, construction en bois suisse
 - 2) vernissage études tests RDU - Prangins
- 26 mai :
 - 1) table ronde sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement à La Garenne
 - 2) soirée officielle au Château de Rolle, interventions croisées sur le rôle de la région
- 29 juin : installation des nouvelles Autorités pour la législature 2016-2021.

M. J. Sommer revient sur les énergies renouvelables et il informe qu'une date est à retenir, à savoir le 28 avril, pour des ateliers qui auront lieu en deux temps : une partie de présentation cantonale et des exemples concrets de réalisation en partenariat public-privé. Une invitation arrivera dans les communes prochainement. Concernant le contrat corridors Lac - Pied du Jura, la signature officielle sera prochainement organisée et les partenaires informés dans les meilleurs délais.

M. F. Deblüe informe sur l'évolution de la délocalisation de l'abattoir de Rolle qui déménagera sur le district d'Aubonne. En 2016 aura lieu la recherche du financement qui devra se trouver à hauteur de CHF 2'500'000.-- avec une part attendue des communes hors Conseil Régional de 18%, ce qui représente environ CHF 225'000.-- pour notre district. Concernant la Maison des Vins, le cercle porteur, essentiellement des communes viticoles, est en phase d'intégrer les milieux professionnels et les communes viticoles. Un second cercle, solidaire, devrait pouvoir être constitué du reste des communes. Le "nerf de la guerre" sera inévitablement le financement. Le lauréat du concours d'architecture "Entre murs" est le bureau Archi-DT SA de Montreux. Des courriers parviendront aux communes, tant pour les abattoirs que pour la Maison du Vin, demandant un engagement sur ces

deux projets. Concernant La Maison du Vin, ce sera à l'automne qu'on en saura plus au sujet de ce magnifique projet régional.

M. D. Rossellat revient sur le projet du Fonds régional aux entreprises et rappelle que ce soutien va à des projets innovants, qui ont de l'effet sur l'emploi régional, mais également sur l'impact environnemental, social et économique. L'étude des onze dossiers reçus a permis de désigner comme lauréat, avec un prix à hauteur de CHF 50'000.--, l'entreprise EXEN Sàrl à Gland. Par ailleurs, M. D. Rossellat rappelle l'inauguration de ce jour du Zoo de La Garenne en précisant que le Conseil Régional a accompagné ce projet depuis 2004 avec différents soutiens financiers accordés, par le biais du fond touristique, par le Conseil Intercommunal. Il aimerait saluer ce projet exemplaire d'un partenariat public-privé impliquant, de manière très forte, plusieurs fondations, la commune de Le Vaud, le Conseil Régional et le Canton. Des certificats, au niveau de la filière bois, ont pu être décernés dans le cadre du travail effectué avec les entreprises locales et régionales. Il faut également souligner que le bâtiment principal a été réalisé avec 97 % de bois suisse et que la passerelle est, elle, entièrement construite avec du bois suisse. M. D. Rossellat tient à relever l'importance du soutien de toute la région et d'une très grande partie des communes du Conseil Régional pour cette réalisation. Plus de 25'000 visiteurs ont déjà été accueillis depuis l'ouverture.

Mme C. Gallay informe sur le réseau des vélos en libre service mis en place depuis 2010 avec un partenariat public-privé regroupant quatre communes, le Conseil Régional et huit entreprises. Ce service est destiné pour la majorité aux pendulaires et les progrès technologiques ont fortement évolués. Une concurrence est naissante avec une demande de "part de marché" par de nouvelles entreprises, sachant que ce service est une belle complémentarité aux transports publics. La région travaille avec le prestataire "PubliBike" dont les statistiques sont en hausse, sachant qu'en 2011, presque 140'000 vélos ont été empruntés, contre un peu moins de 180'000 en 2015. Pour 2016 - 2017, les objectifs sont d'augmenter le nombre de ports d'attache et le nombre de vélos, de développer le réseau entre Rolle et Coppet. Au vu de l'évolution technologique, des propriétaires de station désirant se délier de cette propriété, il a été convenu que les stations, le renouvellement technologique et la gestion seraient pris en charge par un prestataire. Compte tenu de l'importance de ce projet, il s'agira de passer par la voie des marchés publics et il sera entamé d'ici le deuxième semestre de cette année. Concernant le réseau cyclable régional, un atelier se déroulera le 14 avril de 18h00 à 20h00 à la salle de Montoly à Gland, avec, comme objectifs d'informer sur l'état d'avancement, de présenter le réseau régional provisoire et de recueillir les remarques et propositions des participants. Lors de la 2^{ème} phase entre juin et septembre, un programme de mise en œuvre et de sensibilisation sera mis en place.

La présentation de ces communications se trouve sur le site du Conseil Intercommunal.

5) **Assermentations**

M. le Président demande s'il y a encore des délégués ou des déléguées devant être assermenté-e-s avant la fin de cette législature. Se présente M. Y. Buccioli, délégué du Conseil communal de la Commune de Prangins. Il promet de respecter le serment lu par M. le Président et reprend place sous les applaudissements de l'assemblée.

6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015 à Borex**

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Le procès-verbal du 9 décembre 2015 est **adopté par 76 oui et 3 abstentions**

7) **Election d'un membre de la Commission de Gestion et des Finances**

M. le Président rappelle que M. P. Burnier avait présenté sa démission lors de la dernière séance. Il s'agit donc d'élire un nouveau membre pour cette commission permanente sachant qu'il n'y a pas de représentant de la sous-région Asse - Boiron. Néanmoins, M. F. Costiou, délégué de La Rippe est actuellement suppléant. M. le Président propose, s'il n'y a pas d'autre candidat pour ce poste, de nommer M. Costiou membre et de ne pas élire de suppléant pour cette fin de législature dans la mesure où il ne reste plus qu'une séance. M. Costiou accepte d'être candidat et

M. F. Costiou **est élu** par acclamations

8) Préavis N° 61-2016 "Approbation du Plan Directeur Régional du district de Nyon - Volet opérationnel"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions ad'hoc ainsi que Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. A. Mir s'exécute pour la commission ad'hoc en proposant d'accepter ce préavis

M. Ch. Graf conclut également à cette acceptation.

M. le Président donne la parole à la salle. Comme celle-ci n'est pas demandée, il passe au vote.

Le préavis N° 61-2016 **est accepté par 78 oui et 1 non**

9) Préavis N° 62-2016 "Contribution de CHF 75'000.-- pour la participation 2016 au Grand Genève"

M. le Président demande au rapporteur de la commission Gestion et Finances de lire les conclusions de son rapport.

M. F. Costiou demande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Le préavis N° 62-2016 **est accepté par 78 oui et 1 abstention**

10) Préavis N° 63-2016 "Demande de crédit de CHF 135'000.-- pour le financement du réseau agro-écologique Cœur de La Côte"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions ad'hoc ainsi que Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. M. Besson, de la commission ad'hoc recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. F. Guilloud, membre de la CoGesFin, propose également d'accepter de préavis.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président tient à préciser que M. P. Burnier, cité comme excusé sur ce rapport, ne fait plus partie de cette commission depuis le 1^{er} janvier 2016.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 63-2016 **est accepté à l'unanimité**

11) Préavis N° 64-2016 "Demande de crédit de CHF 165'000.-- pour la participation du Conseil Régional à la mise en œuvre du Contrat corridors biologiques Lac-Pied du Jura"

M. le Président demande aux rapporteurs des commissions ad'hoc ainsi que Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. M. Besson, pour la commission ad'hoc, propose d'accepter ce préavis.

M. Ch. Graf, de la CoGesFin, recommande l'acceptation de ce préavis.

M. le Président donne la parole à la salle, mais comme celle-ci n'est pas demandée, il passe au vote.

Le préavis N° 64-2016 **est accepté à l'unanimité**

12) Rapport Postulat A. Démétriadès "Pour une région à l'écoute de ses jeunes"

M. le Président fait son "mea culpa" dans la mesure où il n'a pas annoncé en début de séance, qu'il n'y aurait pas de rapport de la part de la commission chargée d'étudier ce postulat. En effet, ses membres n'ayant pas siégé, aucun rapport n'est arrivé au Bureau du Conseil Intercommunal.

13) Dépôt de préavis

M. D. Rossellat annonce qu'il y a sept préavis déposés pour la prochaine séance. Il s'agit de :

Préavis N° 65-2015 : "Renforcement de l'offre nocturne TP"

Préavis N° 66-2015 : "Expérimentation TPGU & Car postal 10.723"

Préavis N° 67-2015 : "TP - Aménagement Côte Malherbe St-George"

Préavis N° 68-2016 : "Comptes 2015"

Préavis N° 69-2016 : "Coordinateur de projet tourisme nature"

Préavis N° 70-2016 : "Révision des statuts de compétence du Conseil Intercommunal"

Préavis N° 71-2016 : "Indemnités du Président et du Secrétaire ainsi que des commissions, du CODIR et des commissions consultatives 2016-2021"

M. D. Rossellat profite de la présentation de ce dernier préavis pour encourager les membres des nouvelles Municipalités à réfléchir à une éventuelle participation aux activités du CODIR. Il relève le fait qu'un certain nombre de sièges au sein de ce dernier seront vacants pour la prochaine législature en précisant que ce n'est pas une démotivation ou un travail insurmontable qui ont amené une partie de ses membres à ne pas se représenter. Il s'agit bien entendu d'avoir une certaine motivation, mais également des compétences, car les sujets sont parfois complexes. C'est également pour cette raison que le CODIR a été amené à présenter ce préavis qui, au vu des sommes actuellement allouées, devrait pouvoir amener à ne plus être dans une situation proche du bénévolat.

M. D. Rossellat informe encore que la réponse au postulat de Mme D. E. Christin & consorts sera déposée lors du prochain conseil intercommunal.

M. le Président passe à l'élection des membres des commissions ad'hoc. Sont nommés :

Préavis N° 65-2016 : Mmes J. Byrne Garely et E. Meier, MM. J. Mugnier, L. Badan, P. Stampfli

Préavis N° 66-2016 : idem

Préavis N° 67-2016 : idem

Préavis N° 68-2016 : Commission de Gestion et des Finances

Préavis N° 69-2016 : Mme F. Tecon Hebeisen, MM. J.-C. Trotti, G. Rochat, G. Richard et P. Graber

Préavis N° 70-2016 : Mme A. Cherbun, MM. F. Roch, P. Wahlen, G. Rochat, Y. Buccioli

Préavis N° 71-2016 : Commission de Gestion et des Finances

Les préavis 65 à 67, 69 et 70 seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

14) Divers et prochaines séances

M. le Président demande s'il y a des points à soulever en cette fin de séance.

M. Uldry revient sur les communications du CODIR et les trois modes de financement des abattoirs. Il aimerait juste quelques explications à ce sujet.

M. F. Deblüe détaille : le prêt sans intérêt, remboursable, s'explique par lui-même. Concernant les parts sociales, un écrit sera adressé aux communes, sachant que pour obtenir divers prêts ou financements, il est nécessaire que la majorité des parts de la coopératives soient détenues par le plus de communes possibles. Une participation à fonds perdus pourrait compléter ce dispositif.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle les séances à venir, à savoir :

- jeudi 16 juin 2016 à Marchissy
- mercredi 29 juin (séance d'installation des nouvelles autorités)
- jeudi 22 septembre
- mercredi 14 décembre

puis il passe la parole à Mme F. Rattaz, Syndique des lieux, en lui réitérant ses remerciements pour l'accueil. Plutôt que passer à une présentation de sa commune, elle propose de passer à l'apéritif, sachant qu'à la vitesse à laquelle cette séance s'est déroulée, une certaine mise en place doit encore s'effectuer.

La séance est levée à 21h05.

Au nom du Conseil Intercommunal

 Le Président Eric Hermann		 Le Secrétaire Andres Zähringer
--	---	---

Duillier, le 10 juin 2015